



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1983-1984

6 DECEMBRE 1983

PROPOSITION DE DECRET

MODIFIANT LE DECRET DU 15 MAI 1981 COMPLETANT
LES MATIERES D'EXAMENS DES CANDIDATS EN
SCIENCES BIOLOGIQUES, PHARMACEUTIQUES, MEDICALES ET
VETERINAIRES ET EN SCIENCE DENTAIRE PAR UNE EPREUVE
PORTANT SUR LES METHODES D'EXPERIMENTATIONS
ALTERNATIVES N'UTILISANT PAS L'ANIMAL
DEPOSEE PAR M. **R. GILLET** ET CONSORTS

DEVELOPPEMENTS

L'expérience démontre qu'en raison de la procédure prévue dans le décret, celui-ci reste inapplicable. Il importe donc de simplifier la procédure.

R. GILLET.

PROPOSITION DE DECRET

MODIFIANT LE DECRET DU 15 MAI 1981 COMPLETANT
LES MATIERES D'EXAMENS DES CANDIDATS EN
SCIENCES BIOLOGIQUES, PHARMACEUTIQUES, MEDICALES ET
VETERINAIRES ET EN SCIENCE DENTAIRE PAR UNE EPREUVE
PORTANT SUR LES METHODES D'EXPERIMENTATIONS
ALTERNATIVES N'UTILISANT PAS L'ANIMAL

Remplacer l'article unique du décret du 15 mai 1981 complétant les matières d'examens des candidats en sciences biologiques, pharmaceutiques, médicales et vétérinaires et en science dentaire par une épreuve portant sur les méthodes d'expérimentations alternatives n'utilisant pas l'animal par le texte suivant :

ARTICLE UNIQUE

Les articles 19 IV, 19*bis*, 23, 24*bis* et 30 des lois sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires coordonnées par l'arrêté du Régent du 31 décembre 1949, seront complétés par une matière additionnelle d'examen portant sur les méthodes d'expérimentations alternatives n'utilisant pas l'animal.

R. GILLET.
Y. BIEFNOT.
D. DUCARME.